

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUNI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	21	21 +2

Date de convocation 29 mai 2026

Date d'affichage 29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Karim HELLAL, maire.

Présents : Julien PRIVÉ, Christine DESIREE, Robert BESANÇON, Véronique STOLTZ, Eric FOUQUET, Philippe PAPEGAEY, Laurence MENNETRIER, Christophe BAUMANN, Cécile MONTEILLET, Gaëtan HORBACZ, Renaud FRANÇOIS, Gwenaëlle TREMOUREUX, Emerick LAGIER, Stéphanie MENDES, Harmony DENIZET, Jean-Yves BRUNEAU, Christine ROBILLARD, Denis PHILIPPE, Pascal GENET, Marie-Laure HRVOJ

Représentées : Valérie PELLERIN représentée par Laurence MENNETRIER, Sandrine MEROSE représentée par Emerick LAGIER

Harmony DENIZET a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Déplacement d'un candélabre rue de Montherlant : acceptation du SDEA

N° de délibération : 20260644

Monsieur PRIVÉ expose :

Une demande a été formulée par le maître d'œuvre C3i, mandaté par Troyes Aube Habitat (TAH), pour le déplacement d'un candélabre identifié E7017 situé rue de Montherlant, afin de faciliter l'accès à un lot du lotissement réalisé par TAH. Ce candélabre, dans sa position actuelle, entrave l'accès des riverains.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA) a établi le devis joint en annexe pour ces travaux, s'élevant à **2 700 € HT**.

Un courriel du responsable du développement foncier de TAH confirme que le bailleur prendra en charge l'intégralité de ce coût.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Considérant la nécessité d'améliorer l'accessibilité du lotissement ;

Considérant l'engagement écrit de Troyes Aube Habitat de financer les travaux ;

Considérant l'urgence de procéder à ce déplacement pour éviter tout désagrément aux habitants ;

APPROUVE le devis du SDEA pour le déplacement du candélabre identifié E7017, d'un montant de 2 700 € HT soit 3 240 € TTC ;

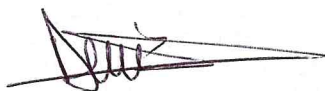
AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux ;

CHARGE monsieur le maire de veiller à ce que la facture soit adressée à Troyes Aube Habitat pour prise en charge intégrale, conformément à son engagement.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
21	23	23	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Harmony DENIZET
Secrétaire



Karim HELLAL
Maire

